



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 43674

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la politique menée par le Gouvernement en faveur des familles. Comme l'a souligné le Premier ministre, la politique familiale est un enjeu essentiel, parce que la famille est un facteur majeur de cohésion sociale, mais aussi parce qu'elle est un enjeu démographique et économique important. Au mois de mai dernier, le Premier ministre a installé la conférence de la famille. Des groupes de travail sur différents thèmes ont été mis en place avec pour mission de rendre les conclusions de leurs travaux avant la fin de l'année. De leur côté, des députés, sous l'impulsion d'Etienne Pinte et de Christine Boutin, ont souhaité s'associer à cette démarche en créant un groupe parlementaire sur la famille et l'enfant. Il aurait été en effet anormal que les parlementaires soient absents de ce débat, alors que certaines propositions se traduiront en termes de lois. Les conclusions et propositions des travaux du groupe parlementaire seront remises au Premier ministre en même temps que celles de la conférence nationale sur la famille. L'annonce faite récemment des déficits attendus pour cette année et l'an prochain, tant pour les quatre branches de la protection sociale que pour la seule branche de la famille, inquiète l'ensemble des acteurs de la branche famille et des personnes ayant participé à cette réflexion d'ensemble sur la politique familiale. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de mettre en œuvre une politique familiale dynamique et ambitieuse.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché au développement d'une politique familiale ambitieuse car la solidarité de la nation envers les familles est notre meilleur investissement pour l'avenir. Le Gouvernement a le souci d'associer l'ensemble des acteurs concernés par la politique familiale à la définition de la politique à conduire envers les familles. C'est la raison pour laquelle, la tenue, le 6 mai dernier, de la conférence de la famille qui a réuni à Matignon, sous l'autorité du Premier ministre, l'ensemble des acteurs de la politique familiale, a été suivie par la mise en place de cinq groupes de travail chargés d'examiner l'ensemble des problèmes des familles d'aujourd'hui et d'entreprendre une réflexion approfondie sur la politique familiale. La coordination des travaux de ces groupes a été confiée à Mme Gisserot. Ces groupes conduisent librement leurs travaux. Ils sont ouverts aux personnalités et associations qui en font la demande. L'un des groupes de travail, chargé d'étudier la compensation des charges familiales et les aides aux familles, examinera des problèmes financiers de la branche famille de la sécurité sociale. Les propositions faites par les différents groupes devraient donc tenir compte des contraintes financières qui se posent, sur le court terme, à la branche et dégager des perspectives pour le long terme. Un groupe de travail parlementaire a été constitué à l'initiative de Mme Boutin et de M. Pinte sur la politique familiale et de l'enfant qui a aussi pour objectif de faire des propositions en matière de politique familiale. L'ensemble des débats menés actuellement sur la famille contribueront à enrichir la réflexion sur la politique familiale dont notre pays a besoin. L'ensemble des propositions qui en découleront guideront le Gouvernement dans les choix qu'il aura à faire en la matière. Ceux-ci, pour le court terme, devront tenir compte des contraintes financières, mais elles permettront aussi de définir la politique à conduire pour l'avenir afin qu'à la fin du XXe siècle les besoins nouveaux des familles nés de l'évolution de la société soient pris en compte.

dans la politique familiale. C'est cet objectif que le Gouvernement poursuit actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Lemoine Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43674

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5269

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6369